

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2024**

Président de séance : Madame Christiane MARTIN

Présents : Mesdames Martin, Brochard, Hérissé, Leffray, Carreau, Pinier, Jacquin et Messieurs Péan, Legeard, Lanos, Jacques, Ricordeau.

Absents excusés : Monsieur Laurent BLOSSIER.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier

Lecture du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2024. Approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajout de deux délibérations pour avenants pour la MAM et d'une délibération pour l'entretien des chemins privés : Accord unanime du Conseil Municipal.

FINANCES

Délibération pour les tarifs cantine 2024 / 2025 :

Les tarifs suivants sont proposés :

Enfant : de 3,65 € à 3,70 €

Adulte : de 4,80 € à 4,90 €.

Tarif préférentiel appliqué au 3^{ème} enfant : de 1,82 € à 1,85 €

Occasionnel : 4,20 €

Vote à l'unanimité.

Pour information 12 864 repas ont été servis dont 11 810 repas enfants.

Délibération pour adoption du règlement du restaurant scolaire : Mme Stéphane Brochard donne lecture du projet de règlement de la cantine 2024/2026. Différents points ont été revus : l'accent est mis sur les cas d'absence et les motifs et un tarif pour repas occasionnel est instauré. Vote à l'unanimité.

Délibération pour le tarif des loyers communaux : un seul loyer est proposé à l'augmentation pour cette année ; celui du n° 6, rue Charles de Gaulle. La dernière augmentation a eu lieu en 2022 et s'élevait à 10 € passant le loyer de 421 € à 431 €. Proposition d'augmenter, à compter du 1^{er} juillet 2024, à nouveau de 10 € ; soit 441 € (augmentation de 2,32 %). 11 Voix Pour et 1 Abstention.

Délibération pour Taxe d'Aménagement 2025 :

Pour toute surface close et couverte après réalisation de travaux, la part de la Commune est de 1,50 %. Proposition de maintenir ce taux pour 2025. Après discussion, le Conseil Municipal décide, par 5 Voix Pour, 4 Voix Contre et 3 Abstentions, de maintenir cde taux.

Délibération pour demande de subvention « Les MAMours » :

L'association « Les MAMours » sollicite une subvention de 2 000 €. Après discussion, le Conseil Municipal, unanime, considère qu'il convient d'attendre le démarrage de l'activité prévu début 2025 et ne donne, par conséquent, pas de suite favorable à cette

demande. Il précise que cette association devra présenter pour 2025 sa demande au même titre que les autres associations.

Délibération pour l'entretien des chemins privés le tarif de matériaux pour les particuliers :

Le Conseil Municipal, unanime, confirme sa décision de ne plus entretenir, en raison du coût des matériaux, les chemins privés de la commune.

D'autre part, il décide, par 11 Voix Pour et 1 Abstention, de ne plus vendre aux particuliers de matériaux de voirie (gravillon, 0/20 ...)

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'emplois permanents :

En raison de départ, pour différentes raisons, de 3 agents, le Conseil Municipal, unanime, décide de créer les 3 postes suivants :

- Agent d'entretien des bâtiments communaux à compter du 1^{er} août 2024 (21 heures 30 / semaine)
- Aide cuisinier, agent de service et d'entretien au restaurant scolaire à compter du 29 août 2024 (24 heures 15 / semaine)
- Agent de service au restaurant scolaire et d'entretien des locaux communaux à compter du 26 août 2024 (26 heures 30 / semaine)

Demande de mise à disposition d'un adjoint technique auprès du SIVOS Requeil / Château l'Hermitage. Lecture de la convention de mise à disposition par Stéphane Brochard. Vote à l'unanimité.

VOIRIE

Salle socioculturelle :

Dans le cadre de l'application Géopal (permettant de mettre à jour la Base Adresses Nationale), il est décidé de donner la numérotation et adresse suivantes pour la salle : 2 bis, Place du 8 Mai 1945. Accord unanime

Divagation des animaux :

Dans le cadre de la divagation des chiens notamment, il est rappelé que le lieu de dépôt pour ces animaux est le chenil communal. Les frais de garde, à la charge du propriétaire, sont fixés à 50 € par jour et par animal (afin de couvrir les frais de capture, de garde et d'entretien).

Pour les animaux tels que bovins, ânes ...en divagation, il convient de définir également un lieu afin de les mettre en sécurité.

Enfin, il est décidé d'instaurer une contravention forfaitaire de 150 € pour tout propriétaire ne respectant pas la mise en demeure de faire cesser la divagation de son animal (nouveau constat de divagation établi à son encontre).

M.A.M

Avenant n° 1 – Lot n° 1 (BAUDUCCEL) : avenant en plus-value de 1 768,00 € HT pour le décapage et l'empierrement provisoire d'une voie d'accès à la MAM. Vote unanime

Avenant n° 1 – Lot n° 2 (TAVANO) : avenant en plus-value de 15 272,50 € HT dans le cadre d'importantes modifications intérieures de maçonnerie (démolition de murs et réfection du sol intérieur). Le Conseil Municipal, unanime, décide d'attendre pour se prononcer.

Un point est fait quant aux demandes des différentes subventions pour le financement de cette opération (CAF, CPDL 2026, Fonds LEADER).

QUESTIONS DIVERSES

Prochain Echo de Requeil en fin d'année.

Invitation pour la Fête médiévale à Château l'Hermitage le 2/06/2024.

Etats des lieux de la salle socio-culturelle. Laurent Blossier succède à Katia Jacquin dans cette mission.

Information pour la visite possible du centre de tri à Parçay Meslay le 10/09/2024.

Clôture des comptes du Foyer Rural de Requeil qui est en sommeil depuis quelques années. Jean-Luc Lorient, Président, indique qu'il est nécessaire, à la demande de la Banque, de liquider les comptes (le montant des crédits est d'environ 1 100 €). Il propose de verser 850 € à l'association Culture et Patrimoine pour restaurer et réparer le stand « Buvette » qui pourra alors servir à toutes les associations communales. Le solde (250 €) serait versé à la Coopérative Scolaire de Requeil pour financer une partie du voyage scolaire. Accord unanime.

Chemins de randonnées : Michel Guénaux demande aux élus qu'un nom soit donné à chaque chemin mais les élus pensent que les membres de l'association Culture et Patrimoine sont plus aptes à le faire.

Elections européennes du 9 juin : organisation des permanences

Groupe scolaire : information sur un important dégât des eaux dans le couloir. Une expertise va avoir lieu.

Prochaine réunion du Conseil Municipal (extraordinaire) : le mardi 11 juin à 18h00.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire
Christiane MARTIN

La Secrétaire de séance
Stéphanie PINIER